AVIS PUBLIC

Démolition d'immeuble
308, 24e Avenue
Lot 1 576 589

(*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, art. 148.0.5)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Une demande d'autorisation de démolition a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 308, 24e Avenue.

Le comité de démolition statuera sur la demande conformément au règlement municipal régissant la démolition lors d'une séance publique qui se tiendra le 27 février 2025 à 15 h 30 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville de L'Île-Perrot.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au directeur des affaires juridiques et greffier de la Ville soit par courriel à greffe@ile-perrot.qc.ca ou par la poste au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1.

Donné à L'Île-Perrot, ce 13 février 2025.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Directeur des affaires juridiques et greffier